

SEANCE DU 28 AVRIL 2015

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

- Accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine afin de prendre en compte la mise en œuvre d'un plan local d'urbanisme intercommunal, l'ajout de la compétence « accueil de loisirs sans hébergement intercommunal pour le mercredi après-midi » et la mise en œuvre d'opérations groupées de réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectif dans le cadre du SPANC,
- Renonce au droit de préemption urbain concernant la propriété de Monsieur et Madame Marc GABRIE sises 9 rue des Deffends,
- Modifie les tarifs de location de la salle des fêtes ,
- Effectue un diagnostic des risques et réfléchit aux stratégies d'actions dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde.